

Message Text

CONFIDENTIAL POSS DUPE

PAGE 01 GENEVA 05721 01 OF 04 101913Z

72

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 NEA-14 ACDA-19 AEC-11 CU-05 OIC-04

NIC-01 EB-11 OMB-01 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 NSAE-00

PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00 SAJ-01

DODE-00 H-03 NSC-07 SS-20 DRC-01 LS-01 /184 W

----- 091454

R 101758Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8167

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY BRAGUE

C O N F I D E N T I A L SECTION 1 OF 4 GENEVA 5721

PRAGUE FOR AMBASSADOR SHERER

E.O. 11652: GDS

TAGS: PFOR

SUBJECT: CSCE: TEXT OF EC-9 PAPER

TRANSMITTED BELOW IS FULL FRENCH-LANGUAGE TEXT OF
EC-9 PAPER ON CSCE AS GIVEN TO US PRIVATELY. NO
REFERENCE SHOULD BE MADE TO THIS DOCUMENT UNTIL IT
IS DISTRIBUTED OFFICIALLY AT NATO.

BEGIN TEXT:

RAPPORT DU SOUS-COMITE C.S.C.E.
AU COMITE POLITIQUE

ETAT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA 2EME PHASE ET
PROBLEMES POSES PAR L'EVOLUTION DE LA NEGOCIATION.

1. LE SOUS-COMITE C.S.C.E. A DISCUTE A' GENE'VE LES
9 ET 10 JUILLET ET A' PARIS LES 3 ET 4 SEPTEMBRE L'ETAT
D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA 2EME PHASE ET LES PRINCIPAUX
PROBLEMES A RESOUDRE AFIN DE DEFENDRE LES INTERETS DES NEUF

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PAGE 02 GENEVA 05721 01 OF 04 101913Z

DANS LA NEGOCIATION.

I-BILAN DU TRAVAIL ACCOMPLI.

2. LE BILAN CI-DESSOUS NE RECOUVRE PAS LES TRAVAUX DE LA DEUXIEME COMMISSION, QUI FONT L'OBJET D'UN RAPPORT DISTINCT DU PRESIDENT DU GROUPE AD HOC.

3. DU POINT DE VUE DE LA QUANTITE DE TEXTES A EXAMINER, LA SITUATION EST LA SUIVANTE:

A) POUR LA DECLARATION SUR LES PRINCIPES, SIX PRINCIPES SUR DIX ONT ETE AGREES EN PREMIERE LECTURE ET ON A ENTAME L'ETUDE DU SEPTIEME. LES CLAUSES FINALES ET LE PREAMBULE N'ONT PAS ENCORE ETE ABORDES.

B) SUR LES SUJETS TRAITES PAR L'ORGANE SPECIAL DE TRAVAIL ON A ENREGISTRE QUELQUES PARAGRAPHES CORRESPONDANT AU PROJET ROUMAIN SUR LE NON-RECOURS A LA FORCE SANS PRENDRE DE DECISION QUANT A LEUR DESTINATION FINALE. LE PROJET SUISSE SUR LE REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS N'A PAS ENCORE FAIT L'OBJET D'UN TEXTE AGREE.

C) APRES NEUF MOIS DE DISCUSSIONS SOUTENUES ET AU TITRE DE LA DEUXIEME LECTURE DES TEXTES, AUCUN PROGRES N'A ETE ENREGISTRE EN CE QUI CONCERNE LES MESURES DE CONFIANCE ET L'APPROCHE DES PAYS DE L'EST RESTE OPPOSEE A CELLE DES OCCIDENTAUX ET DES NEUTRES. IL EXISTE UN TEXTE AGREE SUR LES ECHANGES D'OBSERVATEURS; QUANT AU TEXTE ENREGISTRE SUR LES AUTRES MESURES DE CONFIANCE, IL NE FAIT QUE REPRENDRE, SOUS FORME DE VARIANTES ALTERNATIVES, LES POSITIONS EN PRESENCE DEPUIS LE DEBUT DE LA NEGOCIATION. UNE PARTIE DU TEXTE CONCERNANT LES AUTRES ASPECTS MILITAIRES A ETE ENREGISTRE.

D) EN TROISIEME COMMISSION, LE PREAMBULE A FAIT L'OBJET D'UN ACCORD DANS LE CADRE DU COMPROMIS INTERVENU LE 26 JUILLET QUI, EN LUI-MEME, NOUS DONNE SATISFACTION. MAIS LES TEXTES ADOPTES PAR LES SOUS-COMMISSIONS REPRESENTENT, SELON LES CAS, DU CINQUIEME A LA MOITIE DU MANDAT. PARMI CEUX-CI, LES PLUS SIGNIFICATIFS CONCERNENT LES VISITES FAMILI-CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 03 GENEVA 05721 01 OF 04 101913Z

LIALES, LA DIFFUSION DE LA PRESSE ECRITE, LA CONNAISSANCE MUTUELLE DES REALISATIONS CULTURELLES, L'ACCES AUX INSTITUTIONS EDUCATIVES ET LA COOPERATION SCIENTIFIQUE. ON EST PROCHE DE L'ACCORD SUR L'ACCES A L'INFORMATION. IL FAUDRA ENCORE DES EFFORTS POUR ENREGISTRER LES TEXTES SUR LA REUNIFICATION DES FAMILLES ET L'ACCES AUX REALISATIONS CULTURELLES. IL RESTERA ENSUITE A EXAMINER UN GRAND NOMBRE DE PROJETS, DONT LES PLUS IMPORTANTS CONCERNENT LES MARIAGES, LES DEPLACEMENTS POUR RAISONS PROFESSIONNELLES OU PERSONNELLES, LA RADIO ET LA TELEVISION, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOUR-

NALISTES, A QUOI S'AJOUTE L'ENSEMBLE DES TEXTES "INTRODUCTIFS"
QUI COMPRENNENT A LA FOIS DES CONSIDERANTS ET DES DISPOSI-
TIONS GENERALES.

E) EN CE QUI CONCERNE LES SUITES, ON
N'EST PAS ENCORE AU STADE DE LA REDACTION.

4. SUR UNE PARTIE DES TEXTES ENREGISTRES, UN TRAVAIL
IMPORTANT RESTE A FAIRE, NOTAMMENT POUR LA DECLARATION SUR
LES PRINCIPES, OU IL FAUDRA ELIMINER DES CROCHETS ET SURTOUT
REGLER DEFINITIVEMENT LA QUESTION DE L'INVOLABILITE DES
FRONTIERES ET DU CHANGEMENT PACIFIQUE.

5. D'UNE FACON GENERALE, LES QUELQUES TEXTES ADOPTES
NE SONT PAS MAUVAIS, ET ILS REPRESENTENT, EN CE QUI CONCERNE
LES SUJETS QU'ILS TRAITENT, UN DEGRE MODESTE, MAIS NON NEGLI-
GEABLE, DE SATISFACTION DE NOS DEMANDES. MAIS EN AUCUNE
FACON, LES PROGRES OBTENUS SUR LE SUJETS DEJA TRAITES NE
POURRAIENT SERVIR DE SUBSTITUT A UN RESULTAT EQUILIBRE.
PORTANT SUR L'ENSEMBLE DES SUJETS FIGURANT DANS LES RECOMMAN-
DATIONS FINALES DE HELSINKI.

6. DANS L'ENSEMBLE, LA LENTEUR DES TRAVAUX A ETE
PROVOQUEE DELIBEREMENT PAR LA DELEGATION SOVIETIQUE, QUI
S'EST REFUSEE AUX METHODES QUI AURAIENT PERMIS UN PREMIER
TOUR DE DISCUSSION SUR TOUS LES SUJETS ET QUI A RETARDE LE
MOMENT DE FAIRE DES CONCESSIONS DANS L'ESPOIR D'EN FAIRE MOINS.
C'EST LA TACTIQUE QUI EST APPLIQUEE AU SUJET DES MESURES DE
CONFIANCE ET DANS LA 3EME CORBEILLE.

7. EN MEME TEMPS QUE LES SOVIETIQUES BLOQUAIENT LES
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 04 GENEVA 05721 01 OF 04 101913Z

DISCUSSIONS SUR LES POINTS LES PLUS DIFFICILES, ILS DECLARAIENT
POSSIBLE D'ACHEVER RAPIDEMENT LES TRAVAUX EN PROCEDANT A UN
MARCHANDAGE GLOBAL AVANT QUE TOUS LES SUJETS N'AIENT FAIT

L'OBJET D'UNE PREMIERE LECTURE.

CONFIDENTIAL

NNN

CONFIDENTIAL POSS DUPE

PAGE 01 GENEVA 05721 02 OF 04 101956Z

72

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 NEA-14 ACDA-19 AEC-11 CU-05 OIC-04

NIC-01 EB-11 OMB-01 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 NSAE-00

PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00 SAJ-01

DODE-00 H-03 NSC-07 SS-20 DRC-01 LS-01 /184 W

----- 091872

R 101758Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8168

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY PRAGUE

C O N F I D E N T I A L SECTION 2 OF 4 GENEVA 5721

PRAGUE FOR AMBASSADOR SHERER

II -PROBLEMES QUI SE POSENT AUX NEUF A L'ETAPE ACTUELLE.

8. LES NEUF NE DOIVENT PAS RENONCER A LEURS OBJEC-
TIFS DONT ILS PEUVENT ATTEINDRE L'ESSENTIEL EN FAISANT
PREUVE DE PATIENCE ET DE FERMETE. ILS DOIVENT DONC CONTINUER
A INSISTER POUR UNE PREMIERE LECTURE APPROFONDIE DE TOUS
LES TEXTES, SE TRADUISANT PAR L'ETABLISSEMENT SUR CHAQUE POINT
DE DOCUMENTS REFLETANT LE RESULTAT D'UNE NEGOCIATION AUSSI
COMPLETE QUE POSSIBLE. CE RESULTAT POURRAIT ETRE OBTENU PAR
L'USAGE DES CROCHETS OU PAR TOUTE AUTRE PROCEDURE EQUIVALENTE.
LA TACHE ESSENTIELLE DES NEUF, A LA REPRISSE DES TRAVAUX, SERA
DE VAINCRE LES SOVIETIQUES QU'UNE PREMIERE LECTURE COMPLETE
EST NECESSAIRE A LA SOLUTION DES PROBLEMES QUI SE POSENT A
LA CONFERENCE. EN MEME TEMPS, LES NEUF DOIVENT CHOISIR LES
POINTS SUR LESQUELS IL Y A LIEU D'INSISTER ET S'ABSTENIR, EN
REGLER GENERALE, DE SOULEVER DES POINTS NOUVEAUX.

9. LA POSSIBILITE D'UN MARCHANDAGE FINAL DOIT ETRE
GARDEE POUR LE MOMENT OU LA PREMIERE LECTURE AURA ETE ACHE-
VEE. DES ARRANGEMENTS EQUILIBRES PORTANT SUR PLUSIEURS POINTS
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 02 GENEVA 05721 02 OF 04 101956Z

PEUVENT ETRE CONCLUS, MAIS ILS NE DEVRAIENT PAS COMPORTER
L'ABANDON PAR LES OCCIDENTAUX DE PROPOSITIONS NON ENCORE
EXAMINEES.

10. IL Y A LIEU DE RAPPELER QUE LES METHODES DE
TRAVAIL NE SONT PAS LA CAUSE ESSENTIELLE DES DIFFICULTES DE
LA CONFERENCE ET QUE CELLES-CI, TELLES QU'ELLES SE PRESENTENT
ACTUELLEMENT, NE SERONT PAS RESOLUES PAR DES INNOVATIONS DANS

LA PROCEDURE, COMME PAR EXEMPLE L'ACCROISSEMENT EVENTUEL DU ROLE DUE COMITE DE COORDINATION, NI PAR L'ELEVATION DU NIVEAU DES DELEGATIONS.

11. LES NEUF SE MONTRERONT CEPENDANT OUVERTS A TOUTE SUGGESTION DE NATURE A FAVORISER LE PROGRES DES TRAVAUX ET PRENDRONT EUX-MEMES TOUTES INITIATIVES UTILES A CET EFFET. CE FAISANT, ILS EVITERONT, LE CAS ECHEANT, DE SE VOIR IMPUTER LA RESPONSABILITE D'UN PIETINEMENT DE LA NEGOCIATION.

12. EN CE QUI CONCERNE, EN PARTICULIER, LA III CORBEILLE, LE SOUS-COMITE ESTIME QUE SANS NUIRE A NOS INTERETS ET SANS SURCHARGER LE TRAVAIL AU-DELA DES CAPACITES DES DELEGATIONS, LES NEUF PEUVENT PROPOSER, LORS DE LA REPRISE DES TRAVAUX, QU'EN SEANCES INFORMELLES ON REDIGE SIMULTANEMENT, MAIS SEPAREMENT, SUR DEUX SUJETS ET QUE DES REUNIONS OFFICIELLES DE SOUS-COMMISSIONS SOIENT EVENTUELLEMENT TRANSFORMEES EN SEANCES INFORMELLES DE REDACTION AFIN DE MIEUX UTILISER LE TEMPS DISPONIBLE. D'AUTRE PART, LES NEUF DEPOSE- RONT, DES LA REPRISE DES TRAVAUX, APRES CONSULTATION DES DELEGATIONS AMIES, LEURS PROPOSITIONS MISES A JOUR SUR TOUS LES POINTS NON ENCORE TRAITES, AFIN D'ECLAIRER PLEINEMENT LES AUTRES DELEGATIONS SUR LEURS INTENTIONS.

III-IDENTIFICATION DES POINTS QUI SONT ESSENTIELS POUR
LES GOUVERNEMENTS DES NEUF.

13. SANS ENTAMER DE FACON PREMATUREE UN MARCHAN- DAGE GLOBAL, IL PARAIT NECESSAIRE DE DETERMINER LES POINTS QUE NOUS CONSIDERONS COMME ESSENTIELS DANS LES PERSPECTIVES ACTUELLES DE LA NEGOCIATION.

LES NEUF DOIVENT TOUTEFOIS CONTINUER A
VEILLER A LA MISE EN OEUVRE DE TOUTES LES PARTIES DES RECOM-
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 03 GENEVA 05721 02 OF 04 101956Z

MANDATIONS FINALES DE HELSINKI A LA LUMIERE DES OBJECTIFS QU'ILS ONT CONFIRMES A BONN LE 11 JUIN. C'EST EN VUE DE LA NEGOCIATION DES PROPOSITIONS DESTINEES A CETTE MISE EN OEUVRE QUE L'EN PEUT CONCEVOIR L'IDENTIFICATION DE POINTS ESSENTIELS ET D'AUTRES QUI LE SONT MOINS.

14. LE TRAVAIL D'IDENTIFICATION DES POINTS ESSEN-
TIELS PRESENTE CERTAINS RISQUES ET DOIT DONC COMPORTER DES
PRECAUTIONS:

NOTRE EVALUATION DOIT TENIR COMPTE DE L'INCER-
TITUDE OU NOUS SOMMES DE LA POSITION EXACTE DE L'AUTRE
CAMP SUR LES SUJETS QUI N'ONT PAS ENCORE ETE DISCUTES. ELLE
DOIT ETRE REGULIEREMENT SOUMISE A REVISION EN FONCTION DUE
DEROULEMENT DES TRAVAUX. ELLE DOIT VISER A DEFINIR DES
LIGNES DIRECTRICES PLUTOT QU A CLASSER LES POINTS SPECIFI-
QUES SELON LEUR DEGRE D'INTERET. SES RESULTATS NE DOIVENT

PAS ETRE UTILISES DE FACON PREMATUREE DANS LES CONTACTS AVEC LES PAYS DE L'EST, PAR VOIE DIPLOMATIQUE OU A LA CONFERENCE. SURTOUT, ELLE DOIT ABOUTIR A IDENTIFIER NOS INTERESTS MAJEURS ET NON PAS A DEFINIR UNE LISTE DE DEMANDES MINIMALES ET ENCORE MOINS A LA FAIRE CONNAITRE A L'AUTRE PARTIE. IL S'AGIT DE PREPARER AVEC METHODE LE MARCHANDAGE FINAL, AU LIEU DE L'IMPROVISER AU DERNIER MOMENT. C'EST SEULEMENT APRES CE MARCHANDAGE QUE, FAISANT UN BILAN D'ENSEMBLE, LES GOUVERNEMENTS PORTERONT UN JUGEMENT SUR LE PASSAGE A LA TROISIEME PHASE ET SUR LE NIVEAU DE CELLE-CI. CE JUGEMENT SERA EMIS NON PAS EN FONCTION D'UN "PAQUET MINIMUM" DEFINI A L'AVANCE, MAIS A LA LUMIERE D'UNE APPRECIATION SYNTHETIQUE DE LA VALEUR POLITIQUE DES RESULTATS DANS LEUR ENSEMBLE.

15. SOUS RESERVE DE CES REMARQUES, LES DEBATS DU SOUS-COMITE ONT ABOUTI A CE STADE A L'EVALUATION SUIVANTE.

A/PREMIERE CORBEILLE

1/ DANS LE DOMAINE DES PRINCIPES ET DE LEUR APPLICATION, LES OBJECTIFS ESSENTIELS DES NEUF SONT:

16. A) EVITER QUE "LA DECLARATION DES PRINCIPES" PUISSE DEVENIR UN INSTRUMENT DE CONFIRMATION ET DE CRISTALLISATION PURE ET SIMPLE DES REALITES POLITICO-TERRITORIALES EUROPEENNES;
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 04 GENEVA 05721 02 OF 04 101956Z

MAINTENIR CES DISPOSITIONS DANS LA LIGNE DU DROIT INTERNATIONAL GENERAL EN VIGUEUR; ENTRE AUTRES, IL S'AGIT D'EVITER QUE LA DECLARATION NE PUISSE ETRE CONSIDEREE COMME UN SUBSTITUT A UN TRAITE DE PAIX POUR L'ALLEMAGNE ET COMME UN OBSTACLE AUX PROGRES ULTERIEURS VERS L'UNIFICATION EUROPEENNE.

CONFIDENTIAL

NNN

CONFIDENTIAL POSS DUPE

PAGE 01 GENEVA 05721 03 OF 04 102008Z

72
ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 NEA-14 ACDA-19 AEC-11 CU-05 OIC-04

NIC-01 EB-11 OMB-01 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 NSAE-00

PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00 SAJ-01

DODE-00 H-03 NSC-07 SS-20 DRC-01 LS-01 /184 W

----- 092059

R 101758Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8169

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY PRAGUE

C O N F I D E N T I A L SECTION 3 OF 4 GENEVA 5721

PRAGUE FOR AMBASSADOR SHERER

)B METTRE L'ACCENT PLUS QUE SUR L'ENONCIATION DE PRINCIPES ABSTRAITS, SUR LA NECESSITE DE LEUR APPLICATION ENTRE TOUS LES ETATS PARTICIPANTS ET SUR LES MANIERES CONCRETES DE FAVORISER UNE TELLE APPLICATION; FAIRE EN SORTE QUE LESDITS PRINCIPES ET LE PREAMBULE COMPORTENT DES FORMULATIONS REFLETANT LA CONCEPTION OCCIDENTALE DE LA DETENTE.

17. LES RESULTATS MINIMA QU'IL FAUT ENCORE OBTENIR DANS L'ETAT ACTUEL DE LA NEGOCIATION SONT LES SUIVANTS:

A) UNE REDACTION ADEQUATE DE LA CLAUSE CONCERNANT LE CARACTERE LICITE DU CHANGEMENT PACIFIQUE DES FRONTIERES, EN PARTICULIER CETTE CLAUSE DOIT: I) TENIR COMPTE DU PRINCIPE AUQUEL CETTE PHRASE SERA
FINALEMENT RATTACHEE;

II) ETRE STIPULEE COMME UNE REGLE GENERALE ET NON COMME UNE EXCEPTION A L'INVOLABILITE.

LA DELEGATION DES ETATS-UNIS A PROPOSE LA FORMULE
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 02 GENEVA 05721 03 OF 04 102008Z

SUIVANTE POUR INSERTION DANS LE PARAGRAPHE SUR L'EGALITE SOUVERAINE: "CONFORMEMENT AU DROIT INTERNATIONAL, LES ETATS PARTICIPANTS CONSIDERENT QUE LEURS FRONTIERES PEUVENT ETRE MODIFIEES PAR DES MOYANS PACIFIQUES ET PAR VOIE D'ACCORD".
CETTE FORMULE BENEFICIE DU SOUTIEN DES NEUF.

B) UN ENONCE ADEQUAT DU PRINCIPE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES; COMME MINIMUM, IL DOIT:

I) REAFFIRMER LE DEVOIR DE CHAQUE ETAT; INDIVIDUELLEMENT OU CONJOINTEMENT, DE RESPECTER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTES FONDAMENTALES;

II) NE CONTENIR AUCUNE RESTRICTION DIRECTE A CE DEVOIR;

III) MENTIONNER AU MOINS LES QUATRE LIBERTES
INDIQUEES DANS LES RECOMMANDATIONS FINALES.

C) UNE DEFINITION ADEQUATE DU PRINCIPE DE L'AUTO-
DETERMINATION, DANS LAQUELLE SOIT AU MOINS EXPRIME; "LE
DROIT DE TOUS LES PEUPLES DE DETERMINER LEUR STATUS POLITIQUE
INTERNE ET EXTERNE EN TOUTE LIBERTE ET SANS INGERENCE EXTE-
RIEURE ET DE POURSUIVRE LEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL
ET CULTUREL".

D) UNE REDACTION DU PRINCIPE DE LA COOPERATION QUI
NE PORTE PAS PREJUDICE AUX INTERETS DES NEUF DANS LA TROISIEME
CORBEILLE.

E) TROUBER UNE FORMULE ADEQUATE POUR EVITER QUE LA
DECLARATION PUISSE ETRE ENTERPRETEE A L'ENCONTRE DES DROITS
ET RESPONSABILITES QUADRIpartites POUR BERLIN ET L'ALLEMAGNE
DANS SON ENSEMBLE.

F) L'INCLUSION D'UNE CLAUSE FINALE RECONNAISSANT LA
VALEUR EGALE DES PRINCIPES ET L'IDEE QUO CHACUN DOIT ETRE
INTERPRETE DANS LE CONTEXTE DES AUTRES.

G) EVITER TOUTE FORMULE QUI PUISSE SANCTIONNER LA
PRIMAUTE DU DROIT INTERNE SUR LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES
DES ETATS.

CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 03 GENEVA 05721 03 OF 04 102008Z

H) INCLURE PARMIS LES RESULTATS DE LA CONFERENCE DES
CLAUSES APTES A CONTEMPER LA THESE D'UNE APPLICATION DIFFE-
RENT DES PRINCIPES DANS LA COMMUNAUTE SOCIALISTE (1).

I) MAINTENIR LA PLURALITE DES DOCUMENTS POUR
EVITER QUE LA "DECLARATION DES PRINCIPES" SOIT CONSIDEREE
COMME LE DOCUMENT FONDAMENTAL DE LA CONFERENCE, CE QUI
PLACERAIT EN DEUXIEME LIGNE TOUS LES TEXTES CONCERNANT
L'APPLICATION DES PRINCIPES (ET PARTICULIEREMENT LES TEXTES
ELABORES PAR LES DEUXIEME ET TROISIEME COMMISSIONS, QUI
REPRESENTENT ESSENTIELLEMENT L'APPLICATION DES PRINCIPES
DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA COOPERATION).

2/ DANS LE DOMAINE DES MESURES DE CONFIANCE:

18. L'OBJECTIF QUE SE SONT FIXE LES NEUF DEMEURE
VALABLE: OBTENIR UNE RESOLUTION SEPAREE SOULIGNANT L'IDEE
QUE LES ASPECTS POLITIQUES ET MILITAIRES DE LA SECURITE SONT
COMPLEMENTAIRES. POUR CE FAIRE, UN ENGAGEMENT POLITIQUE,
POSITIF ET PRECIS, RELATIF AUX MESURES DE CONFIANCE, EST

NECESSAIRE. D'AUTRE PART, IL CONVIENT DE S'OPPOSER AUX TENTATIVES DE L'EST DE REPORTER UNE PARTIE DU MANDAT, NOTAMMENT LA NOTIFICATION DES MOUVEMENTS, A UNE NEGOCIATION ULTERIEURE (SUITES DE LA CONFERENCE).

19. EN CONTACT AVEC LES AUTRES PAYS INTERESSES, LES NEUF CONTINUERONT A RECHERCHER A LA C.S.C.E. DES CRITERES PRECIS POUR LES MESURES A ARRETER. A CET EGARD, IL LEUR PARAIT INDISPENSABLE QUE LES MESURES DE CONFIANCE S'APPLIQUENT A TOUTE L'EUROPE, Y COMPRIS UNE PARTIE SUBSTANTIELLE DU TERRITOIRE SOVIETIQUE, ET QUE LES NOTIFICATIONS Y RELATIVES SOIENT ADRESSEES, DANS UN DELAI CONVENABLE ET POUR DES NIVEAUX RAISONNABLES D'ACTIVITE MILITAIRE, A TOUS LET ETATS PARTICIPANTS.

(1) A CETTE FIN, IL SEMBLE NECESSAIRE D'OBTENIR L'ESSENTIEL DU CONTENU DU QUATRIEME PARAGRAPHE DU PREAMBULE, DE L'INTRODUCTION AU DISPOSITIF DU PROJET FRANCAIS DE DECLARATION DES PRINCIPES ET DU PARAGRAPHE 12 DU DISPOSITIF, AINSI QUE FAIRE UNE PLACE A L'IDEE CONTENUE
CONFIDENTIAL
CONFIDENTIAL

PAGE 04 GENEVA 05721 03 OF 04 102008Z

DANS LE PARAGRAPH 3 DU PROJET ROUMAIN SUR L'APPLICATION DU PRINCIPE DE NON-RECOURS A LA FORCE.

B/ TROISIEME CORBEILLE.

20. NOTRE OBJECTIF GENERAL EN COMMISSION III DOIT ETRE DE CONTRIBUER A ABAISSER LES BARRIERES AUX CONTACTS ET COMMUNICATIONS A TRAVERS LES FRONTIERES. NOUS N'OBTIENDRONS PAS CETTE CONFERENCE TOUT CE QUE NOUS VOUDRIONS. AU MOINS EST-IL ESSENTIEL DE NOUS ASSURER UNE BASE POUR EXERCER PAR LA SUITE, SUR L'UNION SOVIETIQUE ET LES ETATS D'EUROPE ORIENTALE, UNE PRESSION VISANT A L'AMELIORATION CONTINUE DE LEURS PRATIQUES.

21. DANS CETTE PERSPECTIVE, NOS OBJECTIFS INTERMEDIAIRES, APPROUVES LE 20 NOVEMBER 1973 A COPENHAGUE PAR LES MINISTRES, SONT DEPUIS LE DEBUT DE LA SECONDE PHASE LES SUIVANTS (RM 73.20):

A) "DEFINIR DES ENGAGEMENTS DE PRINCIPE APPLICABLES AUX DIFFERENTS SUJETS COUVERTS PAR LE MANDAT,

B) OBTENIR COMME PREMIER PAS, PAR DES MESURES CONCRETES, UN CERTAIN DEGRE DE REALISATION, VARIABLE SELON LES SUJETS,

C) FAIRE RECONNAITRE QUE CES QUESTIONS SONT DES SUJETS LEGITIMES DE DISCUSSION ENTRE ETATS".

22. EN CONSEQUENCE, NOUS DEVRIONS OBTENIR QUE LES

DOCUMENTS ELABORES PAR CHAQUE SOUS-COMMISSION COMBINENT:

A) L'AFFIRMATION DE BUTS A LONG TERME ET DE
REGLES GENERALES, EXPLICITANT LES TERMES DU MANDAT QUE NOUS
ESTIMONS ESSENTIELS,

B) ET L'ADOPTION DE QUELQUES MESURES CONCRETES,
PROPRES A EN GARANTIR UNE PREMIERE APPLICATION.

CONFIDENTIAL

NNN

CONFIDENTIAL

PAGE 01 GENEVA 05721 04 OF 04 102059Z

72

ACTION EUR-25

INFO OCT-01 IO-14 ISO-00 NEA-14 ACDA-19 AEC-11 CU-05 OIC-04

NIC-01 EB-11 OMB-01 CIAE-00 PM-07 INR-11 L-03 NSAE-00

PA-04 RSC-01 PRS-01 SP-03 USIA-15 TRSE-00 SAJ-01

DODE-00 H-03 NSC-07 SS-20 DRC-01 LS-01 /184 W

----- 092470

R 101758Z SEP 74

FM USMISSION GENEVA

TO SECSTATE WASHDC 8170

INFO USMISSION NATO

AMEMBASSY PRAGUE

C O N F I D E N T I A L SECTION 4 OF 4 GENEVA 5721

PRAGUE FOR AMBASSADOR SHERER

23. POUR PRESERVER LA POSSIBILITE DE PROGRES DANS
L'AVENIR, LES NEUF ATTACHENT UNE IMPORTANCE PRIMORDIALE A
CE QUE LES TEXTES AGREES RESPONDENT AUX CONDITIONS SUIVANTES:

A) NE PAS IMPLIQUER L'ACCEPTION DES OBSTACLES
MAINTENUS PAR L'EST;

B) NE PAS CONTENIR DE FORMULATIONS RESTRICTIVES
QUI RENDRAIENT PLUS DIFFICILE NOTRE INSISTANCE POUR AMELIORER
PROGRESSIVEMENT CE QUI N'A PAS ETE AGREE;

C) NE PAS POUVOIR SERVIR, MEME IMPLICITEMENT;

DE PRETEXTE A FREINER LA POURSUITE OU LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES PLUS LIBERALES DEJA EN VIGUEUR DANS CERTAINS PAYS D'EUROPE ORIENTALE.

24. LES "BUT ET REGLES", QUI DEVRAIENT CONSTITUER LES PREMIERES DISPOSITIONS DE CHAQUE DOCUMENT FINAL, N'ONT PAS ENCORE ETE REDIGES, UN ARRANGEMENT DE PROCEDURE AYANT REJETE A UN STADE ULTERIEUR L'EXAMEN DES "PASSAGES INTRO-CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PAGE 02 GENEVA 05721 04 OF 04 102059Z

DUCTIFS". LEUR VALEUR DEPENDRA DE LEUR FORMULATION, QUI NE PEUT QU'ETRE LAISSEE AUX NEGOCIATEURS DE GENEVE. CELLE-CI DEVRA EN TOUT CAS COMPORTER UN ENGAGEMENT D'AMELIORATION CONTINUE DES PRATIQUES EXISTANTES.

COMPTE TENU DES PRIORITES AGREEES A BONN PAR LE COMITE POLITIQUE (RAPPORT 21P, DU 18 AVRIL 1974), ILS DEVRAIENT PORTER;

A) EN CE QUI CONCERNE LES CONTACTS, SUR UN "MOUVEMENT" DT DES "CONTACTS PLUS LIBRES".

B) EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION, SUR LA "DIFFUSION PLUS LIBRE ET PLUS LARGE", ET "L'AMCLIORATION DE L'ACCES",

C) EN CE QUI CONCERNE LA CULTURE, SUR UN "ACCESS PLUS COMPLET", LES "ECHANGES", ET LES "CONTACTS",

D) EN CE QUI CONCERNE L'EDUCATION, SUR LES "CONTACTS DIRECTS".

25. EN CE QUI CONCERNE LES MESURES CONCRETES, LES NEUF ONT PASSE EN REVUE LEURS POSITIONS. CE FAISANT, ILS ONT EU EGALEMENT A L'ESPIRIT LA FORMULATION DE COMPROMIS SUGGEREE DANS LES TEXTES SOUMIS PAR LA DELEGATION AMERICAINE AU MOIS DE JUILLET. ILS ESTIMENT PREFERABLE DE S'EN TENIR A LA DEFINITION DES ELEMENTS QUI, SELON NOUS, DEVRAIENT ETRE INCLUS DANS LES TEXTES FINALS.

CES ELEMENTS SONT LES SUIVANTS:

A) SOUS-COMMISSION CONTACTS:
-RENCONTRES DE FAMILLES (TEXTE DEJA ENREGISTRE)
EXAMEN FAVORABLE DES DEMANDES, TRAITEMENT NON DISCRIMINATOIRE, PROTECTION DES DROITS DES INDIVIDUS,

REUNION DES FAMILLES
-TRAITEMENT POSITIF ET RAPIDE DES DEMANDES;

-MODICITE DES FRAIS;
CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PAGE 03 GENEVA 05721 04 OF 04 102059Z

-PROTECTION DES DROITS DES INDIVIDUS;
-RENOUVELLEMENT DES DEMANDES.

MARIAGES
-EXAMEN FAVORABLE ET RAPIDE DES DEMANDES
D'ENTREE (MARIAGE ET DEPLACEMENTS);
-MODICITE DES FRAIS;

FACILITES ADMINISTRATIVES POUR LES VOYAGES.
-SIMPLIFICATION DES FORMALITES D'ENTREE ET DE
SORTIE;
-PLUS GRANDE LIBERTE DE CIRCULATION;
-NON DISCRIMINATION.

B) SOUS-COMMISSION INFORMATION:

INFORMATION ECRITE
-DIFFUSION (TEXTE DEJA ENREGISTRE):
IMPORTATION D'UN PLUS GRAND NOMBRE D'EXEMPLAI-
RES ET DE TITRES.
-ACCES: AUGMENTATION DU NOMBRE DES POINTS DE
VENTE, FACILITES D'ABONNEMENT.

INFORMATION AUDIO-VISUELLE.
-PLUS LIBRE DIFFUSION.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES.
-DOCUMENTS D'ENTREE ET DE TRAVAIL (Y COMPRIS
POUR LE PERSONNEL AUXILIAIRE);
-FACILITES DE TRAVAIL (DEPLACEMENTS, Y COMPRIS
POUR LE PERSONNEL AUXILIAIRE, ACCES AUX SOURCES);
-IMPORTATION DU MATERIEL;
-TRANSMISSION DE L'INFORMATION.

C) SOUS-COMMISSION CULTURE:

ACCES
APPROVISIONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES ET
LIBRAIRIES EN LIVRES ETRANGERS;

-MULTIPLICATION DES POINTS DE VENTE;
CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PAGE 04 GENEVA 05721 04 OF 04 102059Z

SALLES DE LECTURES ETRANGERES;
-CONTACTS ENTRE AUTEURS ET MAISONS D'EDITION.

ECHANGES
-ENGAGEMENT D'ETUDIER LA DIMINUTION DES
OBSTACLES A LA CIRCULATION DES BIENS
CULTURELS DANS DES DOMAINES CONCRETS
(TAXES, TRANSPORTS...).

CONTACTS
-LIBRE CIRCULATION DES ARTISTES;
-TRANSFERT DES REMUNERATIONS.

D) SOUS-COMMISSION EDUCATION.
-CONTACTS DIRECTS ENTRE EDUCATEURS ET SCIENTIFIQUES;
-ACCESS AUX INSTITUTIONS EDUCATIVCS ET SCIENTIFIQUES.
(CES DEUX TEXTES SONT DEJA ENREGISTRES).

CES DIFFERENTS POINTS FONT L'OBJET D'UN DOCUMENT
EXPLICATIF QUI FIGURE EN ANNEXE AU PRESENT RAPPORT.

C/SUITES.

26. IL IMPORTE D'EVITER TOUTE SOLUTION QUI COMPORTE
UNE INSTITUTIONNALISATION DES LA FIN DE LA CONFERENCE, OU
UNE INSTITUTIONNALISATION A TERME NON CONDITIONEE PAR LA
MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DES RESULTATS DE LA C.S.C.E.

D/ACTE FINAL ET SIGNATURE.

27. LES OBJECTIFS DES NEUF SONT LES SUIVANTS:
-ADOPTER, POUR LE DOCUMENT FINAL, UNE PRESENTATION
MANIFESTANT CLAIREMENT LE CARACTERE FACTUEL ET NON JURIDIQUE
DE LA SIGNATURE QUI LUI SERA DONNEE.

-INSISTER SUR LA MULTIPLICITES DES RESOLUTIONS
OU AUTRES TEXTES POUR CHACUN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.
-NE PAS DONNER UNE PRECMINENCE A LA DECLARATION
SUR LES PRINCIPES. (CF. CP (74) 21P ET RC (74) F S 1).

NOUS AURONS, LE MOMENT VENU, A DEFENDRE SUR CES
CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

PAGE 05 GENEVA 05721 04 OF 04 102059Z

POINTS DES POSITIONS QUI PEUVENT, ELLES AUSSI, ETRE PLACEES
AU NOMBRE DE NOS "POINTS ESSENTIELS".

LA QUESTION DE LA CONCORDANCE DES TEXTES DANS LES
SIX LANGUES DE TRAVAIL POSERA DES PROBLEMES QUI PEUVENT AVOIR
UNE GRANDE IMPORTANCE, A LA LUMIERE DES EXPERIENCES PASSEES,
NOTAMMENT EN CI QUI CONCERNE LE TEXTE RUSSE. LES DELEGATIONS

DES NEUF COORDONNENT LEURS EFFORTS EN VUE DE SUIVRE CETTE
QUESTION ET DE PRENDRE LES INITIATIVES NECESSAIRES.
END TEXT. DALE

CONFIDENTIAL

NNN

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 01 JAN 1994
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: COLLECTIVE SECURITY, DOCUMENTS, TEXT, MEETING REPORTS
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 10 SEP 1974
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: golinofr
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 28 MAY 2004
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1974GENEVA05721
Document Source: CORE
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: GS
Errors: N/A
Film Number: D740252-0044
From: GENEVA
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1974/newtext/t19740960/aaaabzbp.tel
Line Count: 712
Locator: TEXT ON-LINE, ON MICROFILM
Office: ACTION EUR
Original Classification: CONFIDENTIAL
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 13
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: CONFIDENTIAL
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: SHOULD BE MADE TO THIS DOCUMENT UNTI, L IT
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: golinofr
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 15 APR 2002
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <15 APR 2002 by golinofr>; APPROVED <25 APR 2002 by golinofr>
Review Markings:

Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
30 JUN 2005

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: CSCE: TEXT OF EC-9 PAPER TRANSMITTED BELOW IS FULL FRENCH-LANGUAGE TEXT OF
TAGS: PFOR, CSCE, ECE
To: STATE
Type: TE
Markings: Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 30 JUN 2005